FEUILLETON.

ANGE PITOU.

Suite des Memoires d'un Medecin,

PAR ALEXANDRE DUMAS.

XVI.—Suite.

Pendant un quart d'heure que dura cette entreprise presque insensée, la foule resta haletante. A chaque détonnation, on s'attendait à voir rouler l'audacieux ouvrier. La foule oubliait le danger qu'elle courait elle-même, pour ne songer qu'au danger que courait cet homme. Quand le pont tomba, elle jeta un grand cri et s'élança dans la première cour.

Le mouvement fut si rapide, si impétueux, si irrésistible, qu'on n'essaya pas de la défendre.

Les cris d'une joie frénétique annoncèrent à de Launay ce premier avantage.

On ne fit pas même attention qu'un homme avait été broyé sous cette masse de bois.

Alors, comme au fond d'une caverne qu'elles éclairent, les quatre pièces de canon que le gouverneur a montrées à Billot, éclatent à la fois avec un bruit terrible, et balaient toute cette première cour.

L'ouragan de fer a tracé dans la foule un long sillon de sang; dix ou douze morts, quinze ou vingt blessés, sont restés sur le passage de la muraille.

Billot s'est laissé glisser de son toit à terre; mais à terre il a trouvé Pitou, qui s'est trouvé là il ne sait comment. Pitou a l'œil alerte; c'est une habitude de braconnier. Il a vu les artilleurs approcher la mèche de la lumière, il a pris Billot par le pan de sa veste, et l'a tiré vivement en arrière. Un angle de muraille les a mis tous les deux à l'abri de cette première décharge.

A partir de ce moment, la chose est sérieuse; le tumulte devient effroyable; la mêlée mortelle; dix mille coups de fusils éclatent à la fois autour de la Bastille, plus dangereux pour les assiégeans que pour les assiégés. Enfin un canon, servi par les gardes françaises, vient mêler son grondement au pétillement de cette mousqueterie.

C'est un bruit effroyable auquel la foule s'enivre, et ce bruit commence à effrayer les assiégeans, qui se comptent, et qui comprennent que jamais ils ne pourront faire un bruit semblable à celui qui les assourdit.

Les officiers de la Bastille sentent instinctivement que leurs soldats faiblissent; ils prennent des fusils et font le coup de feu.

En ce moment, au milieu de ce bruit d'artillerie et de fusillades, au milieu des hurlemens de la foule, comme le peuple se précipite de nouveau pour ramasser les morts et se faire une nouvelle arme de ces cadavres qui crieront vengeance par la bouche de leurs blessures, apparaît, à l'entrée de la première cour, une petite troupe de bourgeois calmes, sans armes; ils fendent la foule et s'avancent prêts à sacrifier leur vie, protégée seulement par le drapeau blanc qui les précède et qui indique des parlementaires.

C'est une députation de l'Hôtel-de-Ville; les électeurs savent que les hostilités sont engagées; ils veulent arrêter l'effusion du sang, et on force Flesselles à faire de nouvelles propositions au gouverneur.

Ces députés viennent, au nom de la ville, sommer M. de Launay de faire cesser le feu, et, pour garantir à la fois la vie des citoyens, la sienne et celle de la garnison, de recevoir cent hommes de garde bourgeoise dans l'intérieur de la forteresse.

Voilà ce que répandent les députés sur leur route. Le peuple, effrayé lui-même de l'entreprise qu'il a commencée, le peuple, qui voit passer les blessés et les morts sur des civières, est prêt à appuyer cette proposition; que de Launay accepte une demi-défaite, il se contentera d'une demi-victoire.

A leur vue, le feu de la seconde cour cesse; on leur fait signe qu'ils peuvent approcher, et ils approchent en effet, glissant dans le sang, enjambant les cadavres, tendant la main aux blessés.

A leur abri, le peuple se groupe. Cadavres et blessés sont emportés, le sang reste seul, marbrant de larges taches pourprées le pavé des cours.

Du côté de la forteresse, le feu a cessé. Billot sort pour essayer de faire cesser le feu des assiégeans. A la porte, il rencontre Gonchon. Gonchon sans armes, s'exposant comme un inspiré, calme comme s'il était invulnérable.

—Eh bien! demanda-t-il à Billot, qu'est devenue la députation?

—Elle est entrée à la Bastille, répond Billot; faites cesser le feu.

—C'est inutile, dit Gonchon, avec la même certitude que si Dieu lui eût donné la faculté de lire dans l'avenir. Il ne consentira point.

—N'importe, respectons les habitudes de la guerre, puisque nous nous sommes faits soldats.

—Soit, dit Gonchon.

Puis, s'adressant à deux hommes du peuple qui semblaient commander sous lui à toute cette masse:

—Allez, Elie, allez, Hullin, dit-il, et que pas un coup de fusil ne soit tiré.

Les deux aides-de-camp s'élancèrent, fendant les flots du peuple, à la voix de leur chef et bientôt le bruit de la mousqueterie diminua peu à peu, puis s'éteignit tout tout à fait.

Un instant de repos s'établit. On en profita pour soigner les blessés, dont le nombre s'élevait déjà à trente-cinq ou quarante.

Pendant ce moment de repos, on entend sonner deux heures. L'attaque a commencée à midi. Voilà déjà deux heures que l'on se bat.

Billot est retourné à son poste, et c'est à son tour Gonchon qui l'a suivi.

Son œil se tourne avec inquiétude vers la grille; son impatience est visible.

—Qu'avez-vous, lui demande Billot?

—J'ai que si la Bastille n'est pas prise dans deux heures, répond Gonchon, tout est perdu.

—Et pourquoi cela?

—Parce que la cour apprendra à quel besogne nous sommes occupés, et qu'elle nous envera les Suisses de Bezenval et les dragons de Lambesq, et qu'alors nous serons pris entre trois feux.

Billot fut forcé d'avouer qu'il y avait du vrai dans ce que Gonchon disait là.

Enfin les députés reparurent. A leur air morne, on jugea qu'ils n'avaient rien obtenu.

—Eh bien! dit Gonchon rayonnant de joie, qu'avais-je dit? les choses prédites arriveront, la forteresse maudite est condamnée.

Puis, sans même interroger la députation, il s'élança hors de la première cour, en criant:

—Aux armes! enfans, aux armes! le commandant refuse.

En effet, à peine le commandant a-t-il lu la lettre de Flesselles, que son visage s'est éclairé et qu'au lieu de céder aux propositions faites, il s'est écrié:

—Messieurs les Parisiens, vous avez voulu le combat, maintenant il est trop tard.

Les parlementaires ont insisté, lui ont représenté tous les malheurs que sa défense peut amener. Mais il n'a voulu entendre à rien, et il a fini par dire aux parlementaires ce que deux heures auparavant il avait dit à Billot.

—Sortez, ou je vous fais fusiller.

Et les parlementaires sont sortis.

Cette fois, c'est de Launay qui a repris l'offensive. Il paraît ivre d'impatience. Avant que les députés aient franchi le seuil de la cour, la musette du duc de Saxe a joué un air. Trois personnes sont tombées: l'une morte, les deux autres blessées.

Ces deux blessés sont, l'un un garde française, l'autre un parlementaire.

A la vue de cet homme que son caractère rendait sacré, et que l'on emporte couvert de sang, la foule s'exalte de nouveau.

Les deux aides-de-camp de Gonchon sont revenus prendre place à ses côtés; mais chacun d'eux a eu le temps d'aller chez lui changer de costume.

Il est vrai que l'un demeure près de l'Arsenal, et l'autre rue de Charonne.

Hullin, d'abord horloger de Genève, puis chasseur de marquis de Conflans, revient avec son habit de livrée qui ressemble à un costume d'officier hongrois.

Elie, ex-officier au régiment de la reine, a été revêtir son uniforme qui donnera plus de confiance au peuple, en lui faisant croire que l'armée est pour lui et avec lui.

Le feu recommence avec plus d'acharnement que jamais.

En ce moment, le major de la Bastille, M. de Losme, s'approcha du gouverneur.

C'était un brave et honnête soldat, mais il était resté du citoyen en lui, et il voyait avec douleur ce qui se passait et surtout ce qui allait se passer.

—Monsieur, lui dit-il, nous n'avons pas de vivres, vous le savez.

—Je le sais, répliqua de Launay.

—Vous savez aussi que nous n'avons pas d'ordre.

—Je vous demande pardon, monsieur de Losme, j'ai ordre de fermer la Bastille, voilà pourquoi on m'en donne les clés.

—Monsieur, les clefs servent aussi bien à ouvrir les portes qu'à les fermer. Prenez garde de faire massacrer toute la garnison, sans sauver le château. Deux triomphes pour le même jour. Regardez ces hommes que nous tuons, ils repoussent sur le pavé. Ce matin ils étaient cinq cents, il y a trois heures ils étaient dix mille, ils sont plus de soixante mille à présent; demain ils seront cent mille. Quand nos canons se tairont, et il faudra bien qu'ils finissent par là, ils seront assez forts pour démolir la Bastille avec leurs mains.

—Vous ne parlez pas comme un militaire, monsieur de Losme.

—Je parle comme un Français, monsieur. Je dis que Sa Majesté ne nous ayant donné aucun ordre.... Je dis que M. le prévôt des marchands ayant fait faire une proposition fort acceptable, qui était celle d'introduire cent hommes de garde bourgeoise dans le château; vous pouvez, pour éviter les malheurs que je prévois, accéder à la proposition de M. de Flesselles.

—A votre avis, monsieur de Losme, le pouvoir représentant la ville de Paris est donc une autorité à laquelle nous devons obéir?

—En l'absence de l'autorité directe de Sa Majesté, oui, monsieur; c'est mon avis.

—Eh bien; dit de Launay, en attirant le major dans un angle de la cour: lisez, monsieur de Losme.

Et il lui présenta un petit carré de papier. Le major lut:

"Tenez bon; j'amuse les Parisiens avec des cocardes et des promesses. Avant la fin de la journée, M. de Bezenval vous enverra des renforts.

"DE FLESSELLES."

—Comment ce billet vous est-il donc parvenu, monsieur? demanda le major.

—Dans la lettre que m'ont apportée messieurs les parlementaires. Ils croyaient me remettre l'invitation de rendre la Bastille, ils me remettaient l'ordre de la défendre.

Le major baissa la tête.

—Allez à votre poste, monsieur, dit de Launay, et n'en bougez pas que je ne vous fasse appeler.

M. de Losme obéit.

M. de Launay plia froidement la lettre, la remit dans sa poche, et revint à ses canonniers en leur commandant de pointer bas et juste.

Les canonniers obéirent, comme avait obéi de Losme.

Mais le destin de la forteresse était fixé. Nulle puissance humaine n'en pouvait reculer l'accomplissement.

—Arrêtez, s'écria Billot en se jetant au devant d'Elie et de Hullin; arrêtez, au nom des prisonniers.

Et ces hommes qui ne craignaient pas la mort pour eux reculèrent blêmes et tremblans à leur tour.

—Que voulez-vous? demandent-ils, renouvelant au gouverneur la question qui lui a déjà été faite par la garnison.

—Je veux que tout le monde se retire, dit de Launay. Je n'accepterai aucune proposition tant qu'il y aura un étranger dans les cours de la Bastille.

—Mais, dit Billot, ne profiterez-vous pas de notre absence pour remettre tout en état?

—Si la capitulation est refusée, vous retrouverez toutes choses comme elles sont: vous à cette porte, moi à celle-ci.

—Vous nous donnez votre parole?

—Foi de gentilhomme.

Quelques-uns secouèrent la tête.

—Foi de gentilhomme! répéta de Launay. Y a-t-il quelqu'un ici qui doute quand un gentilhomme a juré sur sa parole?

—Non, non, personne! répétèrent cinq cents voix.

—Que l'on m'apporte ici du papier, une plume et de l'encre.

Les ordres du gouverneur furent exécutés à l'instant.

—C'est bien! dit de Launay.

Puis, se retournant vers les assaillans:

—Et maintenant, vous autres, retirez-vous!

Billot, Hullin et Elie donnèrent l'exemple et se retirèrent les premiers. Tous les autres les suivirent.

De Launay mit la mèche de côté, et commença d'écrire la capitulation sur son genou.

Les invalides et les Suisses, qui comprenaient que c'était de leur salut qu'il s'agissait, le regardaient faire en silence et dans une sorte de respectueuse terreur.

De Launay se retourna avant de poser la plume sur le papier. Les cours étaient libres.

En un instant on sut au dehors tout ce qui venait de se passer au dedans.

Comme l'avait dit M. de Losme, la population sortait de dessous les pavés. Cent mille hommes entouraient la Bastille.

Ce n'étaient plus seulement des ouvriers; c'étaient des citoyens de toutes les classes. Ce n'étaient plus seulement des hommes, c'étaient des enfans, c'étaient des vieillards.

Et tous avaient une arme, tous poussaient un cri.

De place en place, au milieu des groupes, on voyait une femme éplorée, échevelée, les bras tordus, maudissant le géant de pierre avec un geste désespéré.

C'était quelque mère dont la Bastille venait de foudroyer le fils, quelque fille dont la Bastille venait de foudroyer le père, quel que femme dont la Bastille venait de foudroyer le mari.

Mais, depuis un instant, la Bastille n'avait plus de bruit, plus de flamme, plus de fumée. La Bastille était éteinte; la Bastille était muette comme un tombeau.

On eût voulu compter inutilement toutes les taches de balles qui marbraient sa surface. Chacun avait voulu appuyer son coup de fusil à ce monstre de granit, symbole visible de la tyrannie.

Aussi, lorsque l'on sut que la terrible Bastille allait capituler, que son gouverneur avait promis de la rendre, personne ne voulait y croire.

Au milieu du doute général, comme on n'osait point encore se féliciter, comme on attendait en silence, on vit, par une meurtrière, sortir une lettre piquée à la pointe d'une épée.

Seulement, entre ce billet et les assiégeans, il y avait le fossé de la Bastille, large, profond, plein d'eau.

Billot demande une planche: trois sont essayées et apportées sans pouvoir atteindre le but qu'il se propose, trop courtes qu'elles sont. Une quatrième touche les lèvres du fossé.

Billot les assujétit de son mieux et se hasarde, sans hésiter, sur le pont tremblant.

Toute la foule reste muette. Tous les yeux sont fixés sur cet homme, qui semble suspendu au-dessus du fossé, dont l'eau stagnante semble celle du Cocyte. Pitou, tremblant, s'assied au revers du talus et cache sa tête entre ses deux genoux. Le cœur lui manque, il pleure.

—Tout à coup, au moment où Billot a atteint les deux tiers du trajet, la planche vacille, Billot étend les bras, tombe et disparaît dans le fossé.

Pitou pousse un rugissement et se précipite après lui comme un terreneuve après son maître.

Un homme alors s'approche de la planche, du haut de laquelle vient d'être précipité Billot.

Puis, sans hésitation, il prend le même chemin. Cet homme, c'est Stanislas Maillard, l'huissier au Châtelet.

Arrivé à l'endroit où Pitou et Billot se débattent dans la vase, il regarde un instant au-dessous de lui, et voyant qu'ils atteindront le bord sains et saufs, il continue son chemin.

Une demi-minute après, il est de l'autre côté du fossé et tient le billet qu'on lui présente au bout de l'épée.

Alors, avec la même tranquillité, la même fermeté d'allure, il repasse sur la même planche où il a déjà passé.

Mais au moment où tout le monde se presse autour de lui pour lire, une grêle de balles pleut des créneaux, en même temps qu'une effroyable détonation se fait entendre.

Un seul cri, mais de ces cris qui annoncent la vengeance d'un peuple, est sorti de toutes les poitrines.

—Fiez-vous aux tyrans, crie Gonchon.

Et sans plus s'occuper de la capitulation, sans plus s'occuper des poudres, sans songer à soi, sans songer aux prisonniers, sans rêver, sans désirer, sans demander autre chose que la vengeance, le peuple se précipite dans les cours, non plus par centaine d'hommes, mais par milliers.

Ce qui empêche la foule d'entrer, ce n'est plus la mousqueterie, c'est que les portes sont trop étroites.

A cette détonation, les deux soldats, qui n'ont pas quitté M. de Launay, se jettent sur lui, un troisième s'empare de la mèche et l'écrase sous son pied.

De Launay tire l'épée cachée dans sa canne et veut s'en frapper; on brise l'épée entre ses mains.

Il comprend alors qu'il n'a plus rien à faire qu'à attendre; il attend.

Le peuple se précipite, la garnison lui tend les bras; et la Bastille est prise d'assaut, de vive force, sans capitulation.

C'est que depuis cent ans ce n'est plus seulement la matière inerte qu'on enferme dans la forteresse royale. C'est la pensée. La pensée a fait éclater la Bastille, et le peuple est entré par la brèche.

Quant à cette décharge, faite au milieu du silence, pendant la suspension d'armes; quant à cette agression imprévue, impolitique, mortelle, nul ne sut jamais qui en avait donné l'ordre, qui l'avait excitée, accomplie.

Il y a des moments où l'avenir de tout une nation se pèse dans la balance du destin. Un des plateaux l'emporte. Déjà chacun croit avoir atteint le but proposé. Tout à coup une main invisible laisse tomber dans l'autre plateau, ou la lame d'un poignard, ou la balle d'un pistolet. Alors tout change, et l'on n'entend plus qu'un seul cri: Malheur aux vaincus!

A chaque coup de canon, le peuple répondait: Nous voulons la Bastille!

Et tandis que les voix demandaient, les bras agissaient.

Au nombre des voix qui demandaient le plus énergiquement, au nombre des bras qui agissaient le plus efficacement, étaient les voix de Pitou et de Billot.

Seulement, chacun procédait selon sa nature.

Billot, courageux et confiant, à la manière du bull-dog, s'était jeté du premier coup en avant, bravant balles et mitraille.

Pitou, prudent et circonspect comme le renard, Pitou, doué au suprême degré de l'instinct de la conservation, utilisait toutes ses facultés pour surveiller le danger et l'éviter.

Ses yeux connaissaient les plus meurtrières embrasures, il distinguait l'imperceptible mouvement du bronze qui va tirer. Il avait fini par deviner le moment précis où la batterie du fusil de rempart allait jouer au travers du pont-levis.

Alors, ses yeux ayant fait leur office, c'était autour de ses membres à travailler pour leur propriétaire.

Les épaules s'effaçaient, la poitrine rentrait, tout son corps n'offrait pas une surface plus considérable qu'une planche vue de côté.

Dans ces momens là de Pitou, du grassouillet Pitou, car Pitou n'était maigre que des jambes, il ne restait plus qu'une arête pareille à la ligne géométrique, ni largeur ni épaisseur.

Il avait adopté un recoin dans le passage du premier pont-levis au second, une sorte de parapet vertical formé par des saillies de pierre, sa tête se trouvait garantie par une de ces pierres, son ventre par une autre; ses genoux par une troisième, et Pitou s'applaudissait que la nature et l'art des fortifications se fussent si agréablement combinés, qu'une pierre lui fût donnée pour garantir chacun des endroits où une blessure pouvait être mortelle.

De son angle où il était rasé, comme un lièvre dans son gîte, il tirait çà et là un coup de fusil par acquit de conscience, car il n'avait en face de lui que des murs et des morceaux de bois, mais cela faisait plaisir au père Billot, qui lui criait:

—Tire donc, paresseux, tire!

Et lui, à son tour, interpellant le père Billot pour calmer son ardeur au lieu de l'exciter, lui criait: —Mais ne vous découvrez pas, monsieur Billot.

Ou bien:

—Prenez garde à vous, monsieur Billot, rentrez; voilà le canon qui tire à vous, voilà le chien de la musette qui claque.

Et à peine Pitou avait-il prononcé ces paroles pleines de prévoyance que la canonnade ou la fusillade éclatait, et que la mitraille balayait le passage.

Malgré toutes ces injonctions, Billot faisait des prodiges de force et de mouvemens, le tout en pure perte. Ne pouvant dépenser son sang, et certes ce n'était pas sa faute, il dépensait sa sueur en larges gouttes.

Dix fois Pitou le saisit par la basque de son habit, et le ramena malgré lui à terre, juste au moment où une décharge allait éclater.

Mais Billot se relevait toujours, non seulement comme Antée, plus fort qu'auparavant, mais avec une nouvelle idée.

Tantôt cette idée consistait à aller sur le pont même du fossé pour hacher les soliveaux qui retenaient les chaînes, comme il avait déjà fait.

La suite à demain.

Avis Judiciaires.

Succession de feu Beverly Chew.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 3,979—En vertu et conformément à un ordre de vente rendu le 5 mars 1851, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi 31 mars 1851, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre celles de Chartres et Royale, pour le compte de la dite succession, à l'adjudication de:

La balance du bail de la maison située rue St. Charles, No 198, expirant le 1er novembre prochain 1851.

Et le même jour, à 4 heures et demie P. M. à mon magasin rue Jefferson, No 3.

Un lot de meubles appartenant à la dite succession.

Conditions—Pour le bail, le loyer payable mensuellement; et pour les meubles, comptant.

JOHN L. LEWIS,

20mars—10,22,26,29 Shérif de la paroisse d'Orléans

Succession de Rose Deuë, épouse de Célestin Alexis Fils.

PREMIERE Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte, et le dit curateur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.

Par ordre de la Cour, ALF. ROUSSEAU,

20 mars—3en10j Greffier

Succession de Vincent Rebrain.

PREMIERE Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, ALF ROUSSEAU,

20 ms—3,en10j Greffier

Succession de Thomas McGrath.

PREMIERE Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que James McGrath a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession vacante de feu Thomas McGrath, décédé intestat:—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, ALF ROUSSEAU,

20mars—3en10j Greffier

Galerie de l'Union,

No 13, rue St-Charles, au Premier.

EXPOSITION de tableaux de choix, de maîtres anciens et modernes:—VUE DE TENERIFFE au soleil couchant, par Hildebrand, peintre du roi de Prusse. Ce magnifique tableau peut à juste titre être nommé le dernier effort de l'art.—Christ, couronné d'épines, de Ludovico Caracci;—Vaches au pâturage, par Rosa da Tivoli.—Le Benedicite, de sir David Wilkie—Belle toile, connue sous le nom des Squatters, par Beard;—Portraits par Stuart, et par Van Dyke, et diverses autres toiles, anciennes et modernes, formant la meilleure collection de tableaux qui ait jamais été offert au public, dans ce pays.

☞ Prix d'entrée, 50 cents—Entrée de famille, pour la saison—$2.

☞ Chaque personne visitant la Galerie de l'Union, aura droit, sans avoir d'extra à payer, à une chance dans un tirage gratuit de quinze tableaux, exposés dans les salons d'Armstrong, rue Royale, qui aura lieu le 1er mai 1851.

☞ La galerie est ouverte pendant la journée et la soirée. 13 fev

BUREAU DU TRESORIER DE LA MUNICIPALITE No. UN.

AVIS est par le présent donné qu'il y a quinze mille piastres dans la caisse d'amortissement créée pour le rachat des bons émis conformément à l'ordonnance approuvée le 2e décembre 1848, et payables en 1851; que cette somme devant être employée à cet effet, des propositions cachetées seront reçues par moi jusqu'au lundi 31 mars 1851, à midi, heure à laquelle je procéderai à l'ouverture de ces propositions en présence du comité de finances, pour la vente du dit montant desdits bons; et que ceux qui seront offerts au plus fort escompte seront achetés jusqu'à concurrence de la somme encaissée.

Les propositions devront porter en suscription: "Propositions pour la vente des Bons de la Première Municipalité."

Nouvelle-Orléans, 31 janvier 1851.

31jv—2m J A DURREL, Trésorier.

SAVON ITALIEN MEDICINAL DE GOURAUD.

LA langue est impuissante à rendre la dixième partie des propriétés merveilleuses de ce savon. L'approbation publique a établi sa supériorité d'une manière irrévocable, au-dessus de toute contestation. Son efficacité est reconnue partout pour la guérison des taches de rousseur, du hâle, de la peau, des boutons, dartres et ulcères, même les plus invétérées et les plus tenaces, des vers de l'épiderme et des autres maladies de la peau. Outre ces qualités, c'est aussi le meilleur savon à barbe que l'on puisse employer.

La POUDRE SUBTILE de Gouraud, pour faire tomber les poils, sur n'importe quelle partie du corps, se recommande également.

Le Restaurateur de la chevelure ou VERNIS CIRCASSIEN, de Gouraud, est une admirable préparation qui prévient la chute des cheveux, en favorise la croissance et donne aux plus rudes le moelleux de la soie. Prix de la bouteille, 25 cents.

La Teinture Liquide de Gouraud change sur le champ les cheveux rouges en gris en cheveux d'un noir lustré ou du plus beau châtain.

Le Rouge Liquide de Gouraud rend aux lèvres et aux joues pâles une admirable teinte vermeille, que le frottement même ne peut leur enlever.

Le Blanc de Lys, de Gouraud est sans égal pour les teints âcres, rouges et trop hâlés en couleur.

Les préparations du docteur Felix Gouraud ne se trouvent, véritables, que chez son unique agent

G. FARGUE

Magasin de nouveautés, No 26, rue St-Charles, sous la Verandah. 24 janv—3m

TRICOPHERE

Du Professeur A. C. BARRY.

LE Composé Tricophère, ou Médicine, de ce célèbre praticien est d'un effet infaillible pour renouveler, fortifier et lustrer la chevelure, la nettoyer complètement, guérir les maladies de la peau, des glandes et muscles, et donner un soulagement instantané dans les cas de piqûres, brûlures, contusions, foulures, &c. Les premiers journaux de l'Amérique, les hommes les plus éminents dans les sciences et les emplois publics, les femmes à la mode et les mères de famille, tous s'accordent à dire que ce composé n'a pas d'égal parmi tous ceux qu'on offre tous les jours au public pour ses merveilleux effets sur la chevelure et ses admirables qualités comme médicament. Son efficacité n'est égalée que par la modicité de son prix de vente. L'immense débit qu'il obtient, au comptant, a permis à son inventeur d'en fixer le prix en détail à 25 cents la bouteille, ce qui le met de 50 à 100 pour cent plus bas que toute autre préparation en usage de nos jours pour les cheveux. Le petit traité scientifique sur la chevelure et la peau, dont chaque bouteille est enveloppée, vaut à lui seul le prix d'achat; car on y trouve d'excellents conseils sur les moyens de préserver le plus bel ornement de la tête humaine.

Il existe une remarquable affinité entre les membranes de la peau et la chevelure qu'en extrait ses sucs dont elle se nourrit. Toutes les maladies du cheveu sont dues à la peau, où les pores s'engorgent, ou dont la circulation s'embarrasse et s'opère imparfaitement; il en résulte que le cuir chevelu se dessèche et s'endurcit, que les cheveux tombent par places et finissent par disparaître, que la peau s'écaille et s'enlève par parties, enfin la tête malade devient chauve. Soumettez par le Composé Tricophère l'action de la peau, et bientôt l'engorgement sera chassé par l'activité des vaisseaux qui portent la circulation.

Il en est de même dans toutes les maladies de la peau et des muscles. C'est sur l'épiderme, les fibres musculaires et les glandes que le Composé Tricophère possède une action spécifique et qu'il opère des guérisons que l'on peut à juste titre appeler miraculeuses.

Prix, en grandes bouteilles, 25 cents au bureau principal No 137, Broadway, New-York, et chez les principaux droguistes des Etats-Unis et du Canada.

11fev—3m

CROISSEZ ET MULTIPLIEZ! dit l'Ecriture—Les enfans des hommes doivent obéir avec joie à ce commandement. L'ELIXIR PROCREATIF JUNO CORDIAL du Dr. LARZETTE est l'excitant comme un restaurant dans les cas de débilité, impuissance, et toutes les irrégularités de la nature. Il ne promet rien qu'il ne puisse tenir. C'est le grand restaurateur des natures débiles et c'est un remède certain pour les personnes mariées et sans progéniture. Il guérit également les émissions séminales, les débilités, les faiblesses des organes génitaux, les affections nerveuses, Leucorhée, etc. C'est un remède sans pareil pour les maladies de poitrine, indigestions, faiblesses musculaires, souffrances physiques, il est d'un goût agréable et d'une valeur inqualifiable pour les personnes sans enfans.

☞ ATTENTION—Toute bouteille qui ne porte pas la signature de Judson & Co, New-York, (seul agent américain) est contrefaite.

ATTENTION, LISEZ ET RAPPELEZ-VOUS. Une contrefaçon du célèbre Elixir de JUNON est depuis quelque temps en vente avec le nom de LEVI JUDSON sur l'enveloppe. Le dit "Judson est employé dans le magasin de Lucius S. Comstock, que l'on croit être l'instigateur et le vendeur réel de la dite contrefaçon du JUNO CORDIAL.

Rappelez-vous que la contrefaçon porte le nom de LEVI JUDSON sur l'enveloppe et que la véritable est celle de

JUDSON & Co.,

No 9, John street, New-York,

Seul agent pour l'Amérique, établi en 1844

☞ A vendre à la Nouvelle-Orléans par J. WRIGHT & Co, 151 rue Chartres; à la Mobile par le Dr J. TUCKER et au Natchez par MITCHEL.

10 mars—6m

OLIVES—Arrivant de Cadix par le navire Sophie Mc-Kenzie, un lot d'olives fraîches, en barils. A vendre par

DUFOUR, WILLIAMSON & Co,

4 mars En liquidation, 35, rue Natchez

Avis Judiciaires.

L'ETAT DE LA LOUISIANE—Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Conformément à la loi une publication est par la présente faite de la formation du Pelican Dry Dock Company dans les mots et chiffres suivans, savoir:

L'ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse et Ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'il soit connu que ce vingt troisième jour du mois de janvier de l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante et un;

Par devant moi, John Claiborne, notaire public, dûment commissionné et assermenté pour cette paroisse d'Orléans, résidant dans la Nouvelle-Orléans, et en présence des témoins ci-après nommés et soussignés.

Sont comparues personnellement, les personnes ci-après nommées, toutes résidant dans la paroisse d'Orléans, savoir: William White Stephen, Charles Fonda, Thomas G. Mackie, George Clark, A. M. Holbrook, Samuel Locke, Alfred Kearney, Thomas A. Adams, Henry Theodore Sherman, John O. Terry, Michael Carvin, Philip Drumm, Rivière Gardère, John C. Shannon, Adam L. Hasling, Robert Anderson, Jean Baptiste Olivier, Joseph Gerard, Robert Marshall Jr., et George H. Beatty, tous agissant dans les présentes pour eux-mêmes et en leurs noms; aussi Cornelius J. Meeker agissant dans les présentes pour et au nom de sa maison de commerce de C. J. Meeker & Co., William A. Hyde, agissant dans les présentes pour lui-même et en son nom et aussi pour et au nom de Marcus Rodovich; Charles Robinson agissant dans les présentes pour lui-même et en son nom et aussi pour et au nom de James M. Pinegar, Christian T. Buddecke agissant dans les présentes pour et au nom de sa maison de commerce de C. T. Buddecke & Co., Henry Ridwell, agissant dans les présentes pour et au nom de sa maison de H. Ridwell & Co., Samuel S Green agissant dans les présentes pour et au nom de sa maison de commerce de Green Harding & Co., et John Klein agissant dans les présentes pour et au nom de sa maison de commerce de Klein & Klein.

Lesquels séparément m'ont déclaré à moi, notaire, qu'en vertu d'un et conformément à un acte de la Législature de cet Etat de la Louisiane, pourvoyant à l'organisation de corporations dans cet Etat, numéro cent des actes de cette session de la législature et approuvé le seizième jour du mois de mars mil huit cent quarante huit, conformément à la loi, ils s'étaient spécialement associés eux, et toutes les personnes qui pourraient par la suite se joindre ou s'associer à eux, d'après les dispositions du dit acte, dans le but et les desseins suivans, savoir:

En conséquence ils m'ont requis à moi, notaire, de rédiger le but, les objets, les desseins et les stipulations de la dite association à laquelle ils s'accordent et consentent à se conformer et dont ils se déclarent satisfaits, comme suit:

Premièrement—Cette association sera connue sous le nom de "The Pelican Dry Dock Company," laquelle association commencera ses opérations aussitôt qu'une copie dûment certifiée du dit acte sera enregistrée dans le bureau du Secrétaire de l'Etat de la Louisiane, et la durée de ladite association sera pour le terme de dix ans de la susdite époque.

Secondement—L'objet de cette association est de construire un "Floating dry dock" sectionnel composé de huit sections, qui sera établi à Algiers dans cette paroisse d'Orléans, sur la rive droite de la rivière Mississippi, pour et dans le but de réparer les bateaux à vapeur et autres bâtimens naviguant sur les rivières et les mers, ainsi que pour les examiner.

Troisièmement.—Le fonds capital de la dite compagnie est fixé à la somme de trente six mille piastres, divisé en trois cent soixante actions, chacune pour la somme de cent piastres, avec le privilège, si la majorité des actionnaires en nombre le juge convenable et désirable, d'augmenter le fonds capital à la somme de cinquante mille piastres; les paiemens du montant original du capital se feront comme suit, savoir: sur chacune des trois cent soixante actions primitivement souscrites, il sera payé à l'officier désigné par et de la manière ci-après, le paiement ou antérieurement à la dite souscription, la somme de vingt piastres par action, et tous les trente jours suivans jusqu'au complément plein et entier du paiement de la somme entière de cent piastres par action, la somme de seize piastres, par action sur chaque action sera payée au dit officier; et en cas qu'aucun actionnaire refuse ou néglige de faire aucuns des paiemens pour ses actions dans un délai de quinze jours après l'expiration des dits trente jours, le montant ainsi payé sera déclaré forfait à la compagnie pour le bénéfice des actionnaires restant, dans la compagnie... et en cas qu'il serait stipulé de prendre—et en cas qu'il serait déterminé par les actionnaires d'augmenter le fonds capital de la dite compagnie à la somme de cinquante mille piastres, ce dit fonds additionnel pourra à quelque époque que ce soit après une telle détermination des actionnaires être souscrit par aucun des actionnaires ou par toute autre personne ou toutes autres personnes qui par paiement au comptant à l'officier désigné, du montant entier de cent piastres pour chaque action ainsi souscrit et pris; et il est aussi convenu et entendu que si la majorité des actionnaires le jugent convenable, les profits provenant des travaux de la dite compagnie peuvent être investis dans le dit capital à l'augmentation de la dite compagnie; et que tels profits ne pourront être investis dans le fonds capital de la dite, association; et pour déterminer sur ce sujet, les dits actionnaires seront notifiés par l'officier désigné, par notices écrites et servies au moins trente jours avant le jour désigné et choisi par les directeurs pour la dite délibération.

Quatrièmement—Aussitôt après l'enregistrement de cet acte d'association dans le bureau du Secrétaire d'Etat pour la Louisiane, que quatre parties sectionnelles dudit Dry-Dock, avec les machines, les appareils, etc., seront achevés et terminés pour faire les travaux, les affaires actives de la Compagnie commenceront.

Cinquièmement—Aussitôt que ledit Dry-Dock sera achevé, jusqu'à ce que seulement quatre sections en seront achevées et seront propres à l'ouvrage, le travail, la direction et le contrôle dudit Dry-Dock sectionnel seront confiés à MM. Charles Robinson, William A. Hyde et Thomas G. Mackie, charpentiers de navires, résidant à Algiers, qui seront responsables pour ledit Dock, et sujets à tels réglemens qui seront déterminés par les directeurs actuels.

Sixièmement—Les contrats pour bâtir les dites quatre parties sectionnelles ou aucune d'elles, ou toutes les dites sections dudit Dry-Dock, ainsi que les Machines, les améliorations et dépendances pour mettre ledit Dry Dock en réparation, sont par les présentes confiés aux dits Robinson, Hyde et Mackie pour les travaux de bois, et à George H. Beatty pour les machines, etc.

Septièmement—Les agens commerciaux dans la ville de la Nouvelle Orléans, pour ladite association, seront la maison de commerce de C. J. Meeker & Co, qui en feront toutes les affaires, sujet, cependant, au contrôle supérieur d'un corps de directeurs composé de cinq actionnaires, duquel corps C. J. Wheeler, de cette ville, sera le président pendant sa vie naturelle dans le cours de cette charte, ou jusqu'à ce qu'il en soit autrement décidé par les actionnaires;—ledit corps de directeurs sera élu annuellement après à présente année, à une assemblée des actionnaires qui aura lieu le premier lundi du mois de février, entre les heures de 9 A. M. et 2 heures P. M. au bureau des agens de la compagnie sous la supervision de trois actionnaires qui seront nommés par la direction, au moins trente jours avant ledit jour d'élection. Les devoirs du président et de la direction seront définis dans les réglemens qui seront établis par ladite association, ou par ladite association, sujets à l'approbation des actionnaires, et à tout changement ou changemens par eux requis; lesdits agents tiendront un registre correct de toutes les procédures, toutes les affaires, toutes les transactions et de tous les comptes de la dite compagnie, dans des livres reliés, ainsi qu'un compte exact et entier de toutes ses recettes et de tous ses paiemens; ils collecteront tous les comptes pour travaux faits audit Dock, et ils paieront tout argent qui sera justement dû pour compte dudit Dock, ainsi que les bois pour y travailler;—ils donneront des comptes trimestriels des affaires de l'association, sous l'approbation de la direction, à partir de trois mois après que ledit Dock commencera ses opérations; la commission desdits agents est fixée à deux et demi pour cent sur tous montans par eux collectés pour compte de cette compagnie, et la même commission sur tous montans par eux déboursés pour le même compte; et les livres de ladite compagnie seront toujours ouverts à l'inspection de chaque directeur.

Huitièmement—En cas de vacance, pour cause de mort, de destitution, de disposition de son capital ou de toute autre bonne raison, dans son corps, la direction choisira parmi les actionnaires une personne ou des personnes pour remplir la dite vacance et pour servir jusqu'à l'élection suivante des directeurs par les actionnaires.

Neuvièmement—Les directeurs ainsi que tous les agens et les employés seront sujets à être destitués de leur emploi par le vote des actionnaires, pour cause.

Dixièmement—La dite compagnie aura un sceau sur lequel sera inscrit le nom de la compagnie et la date de son incorporation, avec la devise d'un Pelican nourrissant ses petits.

Onzièmement—Dans toutes les matières sur lesquelles le vote des actionnaires sera pris, chaque actionnaire aura droit à un vote.

Douzièmement—La première direction se composera des personnes suivantes, savoir: C. J. Meeker, A. M. Holbrook, George Clark, T. A. Adams et Samuel Locke, dont le terme de service expirera le premier lundi de février mil huit cent cinquante-deux.

Treizièmement—L'agent commercial pour le présent sera l'officier désigné, sur lequel seront servies les citations dans tous les procès contre la compagnie.

Quatorzièmement—Les dividendes, s'il y a des profits après avoir payé les dépenses encourues pour bâtir le Dock et faire les affaires de l'association, seront déclarés trimestriellement et à la même époque que les directeurs feront un état des affaires.

Quinzièmement—L'assemblée annuelle des actionnaires, ainsi que le requiert la loi, sera convoquée après un avis publié pendant trente jours dans une des gazettes de cette ville.

Seizièmement—En cas qu'aucune portion du capital de ladite compagnie soit transférée pendant l'existence de cette association, ce transfert devra se faire par acte pardevant un notaire public et enregistré sur les livres de ladite compagnie, le nouvel actionnaire s'y engageant à se conformer à sa charte, et à tous les réglemens faits conformément à ladite charte, et tout certificat d'actions sera signé par le Président de la compagnie.

Dix-septièmement—Lorsque l'époque pour régler les affaires de ladite association arrivera, la liquidation sera faite par trois actionnaires qui seront élus par les actionnaires et seront nommés "Commissaires Liquidateurs," et il sera de leur devoir de vendre et de disposer de tous les biens de ladite compagnie, aux termes que fixeront les actionnaires à une assemblée générale; ils collecteront tous montans alors dus à ladite compagnie, et après en avoir payé les dettes, ils diviseront le produit de vente et de collecte parmi les actionnaires, en proportion de leurs actions respectives, au moins aussi souvent qu'il y aura une somme suffisante pour payer deux piastres par actions.

Et dix-huitièmement—Des livres de souscriptions seront ouverts à l'étude du notaire soussigné à partir de la date de cet acte, sous la surveillance de MM. C J Meeker, Chs Robinson et Rivière Gardère; et ils resteront ainsi ouverts jusqu'à ce que le montant total desdites trois cent soixante actions seront prises; et en cas que le montant de la souscription dépasse le susdit nombre de trois cent soixante actions, alors ledit surplus sera déduit des noms possédant le plus grand nombre d'actions, mais pas de manière à laisser aucun actionnaire avec plus d'actions qu'aucun de ceux ainsi réduits; et en cas que la majorité des actionnaires jugerait désirable et convenable d'augmenter le capital de cette association par une augmentation d'actions, alors à l'assemblée à laquelle cette détermination serait prise par les actionnaires ou par une majorité desdits actionnaires, ou en choisirait trois parmi les dits actionnaires, pour ouvrir des livres de souscriptions pour une telle augmentation de capital, et ledit livre restera ouvert au bureau des agens commerciaux de cette association, jusqu'à ce que toutes les actions additionnelles aient été souscrites.

Fait et passé en mon étude, dans la susdite ville de la Nouvelle-Orléans, en présence de Richard Brenan et de Edmond Florian Malus, témoins compétens, qui ont à ces présentes signé leurs noms avec moi, dit notaire, après les comparens ci-dessous nommés, qui à la suite de leurs signatures respectives, ont inscrit le nombre d'actions pris par eux respectivement.

Original Signé:

Wm White Stephens,	trois actions;
Chs Fonda,	cinq actions
C J Meeker & Co par C J Meeker,	cinquante actions
Wm A Hyde,	vingt actions;
Thomas G Mackie,	vingt actions;
M Radovich par Wm A Hyde,	dix actions;
George Clark,	cinq actions;
A M Holbrook,	dix actions;
Samuel Lock,	dix actions;
Charles Robinson,	trente actions;
Alfred Kearney,	cinq actions;
Thomas A Adams,	cinq actions;
Henry T Sherman,	cinq actions;
John O Terry,	quinze actions;
Michael Carvin,	cinq actions;
Philip Drumm,	cinq actions;
Rivière Gardère,	quinze actions;
John C Shannon,	cinq actions;
C F Buddecke & Co,	dix actions;
A L Hasling,	deux actions;
Robert Anderson,	cinq actions;
J B Olivier,	cinq actions;
Charles Robinson pour J M Pinegar,	dix actions;
Joseph Gerard,	dix actions;
Robert Marshall Jr,	deux actions;
H Ridwell & Co par Henry Ridwell,	cinq actions;
Green Harding & Co par Saml L Green,	cinq actions;
John Klein pour W & Klein,	cinq actions;
G H Beatty,	cinq actions.

R Brenan—E Florian Malus

JOHN CLAIBORNE, notaire public.

Je, soussigné, certifie par les présentes que ce qui précède est une copie vraie et correcte de l'original déposé en mon étude.

En foi de quoi j'ai aux présentes signé mon nom et apposé le sceau de mon office, à la Nouvelle-Orléans, ce douzième jour de mars mil huit cent cinquante et un.

(Signé) JOHN CLAIBORNE, not. pub.

(L S) Pour copie conforme,

Bureau du Greffier de la Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans, ce 19 mars 1851.

ALF. ROUSSEAU

20mars—3fen3 Greffier

Christopher Dempsey vs Wm. Budge et Joseph Budge in solido—No 10,923.

EN vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable J. L. Winter, Second Juge de Paix dans et pour la paroisse d'Orléans, je vendrai à l'enchère publique, à l'Arcade de Banks, le jeudi, 20 mars 1851, à midi, un lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison à un étage, située sur la rue Johnson, entre Poydras et Perdid; saisi pour satisfaire au jugement rendu dans l'affaire susdite.

Conditions—comptant. M. M. THOMAS,

14 fev— Constable

William Cassidy vs. F. Delery—No 5,632.

EN vertu d'un ordre de saisie exécution à moi adressé par l'honorable P. Coudrain, cinquième justice de paix pour la paroisse d'Orléans, j'exposerai en vente publique, en face de mon bureau, rue de l'Esplanade, No 27, vendredi le 21 mars 1851, à midi:

Un cheval, un dray et harnais—saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions Comptant.

MIGUEL HERNANDEZ Jr,

10 mars—3 en10j Constable

10,012—J A Bartlett vs John Kaufman.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. J L Winter, Second Juge de Paix pour la paroisse d'Orléans, j'offrirai en vente publique à l'Arcade de Banks, le mercredi 26 de mars 1851, à midi.

Les droits, titres et intérêts du défendeur dans la susdite affaire.

Dans l'affaire ci-dessus, No 2,415 du docket de la Troisième Cour de District de la paroisse d'Orléans, intitulée John Kaufman vs Max Block & Co, Une machine pour la fabrication du biscuit et $1,000 de dommages, saisis dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Conditions—Comptant. M M THOMAS,

15mars—3en10 Constable

F Dumaine vs J Polo et J M Mauréau—No 8995.

Le même vs les mêmes—No 8995.

EN vertu de deux writs de fi fa à moi adressés par l'honorable A Derbes, 4me Juge de Paix pour la paroisse d'Orléans, j'exposerai en vente publique le mercredi 26 mars 1851, à midi, sur les lieux, rue Bourbon, entre les rues St Philippe et Ursulines:

Un lot de bois de charpente, saisi dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant.

11mars—3en10 FRANCIS MOUNEY, Constable

P. Sarrame vs C. Despré—7208.

DANS la Troisième Cour de Juge de Paix pour la paroisse d'Orléans.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé dans l'affaire ci-dessus intitulée, j'exposerai en vente publique, le mardi 25 mars 1851, à midi précis, à l'encoignure des rues Bourbon et Orléans, un billard.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Termes et conditions de la vente:—Comptant.

14ms—3fen10 E N. STRINGER, Constable

Succession de John Bellow, Senr.—No 4,350.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte provisoire présenté par Lewis Bellow, curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, A. BOISBLANC,

15mars—3en10j Député Greffier

C. Bergmann vs William Pelleux—No 5,865.

EN vertu d'un ordre de saisie-exécution à moi adressé par l'honorable P. Coudrain, Cinquième Justice de Paix pour la paroisse d'Orléans, j'exposerai en vente publique, à mon bureau, rue de l'Esplanade, No 27, mercredi le 26 mars 1851, à midi:

Un lot de meubles, un lot de ferblanterie—saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant.

MIGUEL HERNANDEZ Jr.,

15 mars—3,en10j Constable.

Succession de Spencer Gates.

SECONDE Cour de District de la Nouvelle-Orléans—John Walker, ayant été nommé curateur de la sus dite succession, toutes personnes ayant des réclamations contre la sus dite succession sont par le présent notifiées de les présenter, et toutes personnes devant à la dite succession sont priées de payer entre les mains de son avocat

J. A. BARTLETTE, rue

15 mars—3,en10j Natchez, au premier.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Mme Bridget Patiran, veuve de James Dady, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu James Dady, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, WM. K. WANTON,

15 ms—3,en10j Député Greffier

Munde, épouse de Jabob Jacke et par lui duement autorisée vs. John J. Reichart—No 5738.

EN vertu d'un ordre de saisie-exécution à moi adressé par l'honorable P Coudrain, cinquième justice de paix pour la paroisse d'Orléans, j'exposerai en vente publique, en face de mon bureau, rue de l'Esplanade No 27, mercredi le 26 mars 1850, à midi, un dray saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—comptant.

MIGUEL HERNANDEZ Jr,

15mars—3en10 Constable.

F Beaud vs. Ramires—No 5631.

EN vertu d'un ordre de saisie-exécution, à moi adressé par l'hon P. Coudrain, Cinquième Justice de Paix pour la paroisse d'Orléans, j'exposerai en vente publique, à la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, jeudi le 22 mars 1851, à midi.

Tous les droits du défendeur au jugement qu'il a obtenu contre Gustavus Smith pour $61 45, dans l'affaire de José Ramirez vs. Gustavus Smith, No 4544, du registre de la Cinquième Justice de Paix pour la paroisse d'Orléans

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant.

MIGUEL HERNANDEZ,

11mars—3en10j Constable

Toiles pour le Marché Mexicain.

100 Balles 4/4 impériales qualités assorties;

25 do do Britannias;

20 do do Creas;

5 do do Estopilles, à vendre par

McDOWELL, MILLS & Co,

14 mars 93, rue Gravier

SUCRE de la Havane—300 caisses sucre blanc, jaune et brun, en déchargement de la barque Millaudon, à vendre par

RAYMOND CAHUZAC,

10mars 30, Vieille-Levée

CAFE de la Havane—120 sacs, en déchargement de la barque Millaudon, à vendre par

RAYMOND CAHUZAC,

10mars 30, Vieille-Levée

VIN ROUGE—1500 caisses en magasin.

500 do do Haut Brion et Curcier, à vendre par

RAYMOND CAHUZAC,

10mars 30, Vieille Levée.

ABSINTHE—120 caisses Sauvajol et Bruneton, à vendre par RAYMOND CAHUZAC,

10mars 30 Vieille Levée,

SUCRE DE LA HAVANE—500 caisses blanc, jaune et brun, en magasin et à vendre par

RAYMOND CAHUZAC,

10mars 30, Vieille Levée.

FERBOS FRERES,

Nos. 247 et 249, rue Royale, encoig. Dumaine.

ONT constamment dans leurs magasins un grand assortiment de vins fins, liqueurs et comestibles, qu'ils reçoivent directement des lieux de production et qu'ils vendent aux prix les plus modérés.

6fev—3m.

Vin de Champagne

Des marques: Pelican et Aigle.

LES soussignés ayant été nommés seuls agents en cette ville pour la vente des deux marques célèbres de vin de champagne ci-dessus, dont la qualité ne le cède à aucune autre, en auront constamment en magasin un approvisionnement en bouteilles et demi bouteilles.

QUEYROUZE & LANGSDORFF,

7janv—6m Nos 13 et 15, rue St Louis.

VIN DE BORDEAUX—100 barriques vin rouge Chateau Grimont,

25 barriques vieux vin de Bordeaux, St-Estèphe et St-Julien,

200 caisses vin St-Julien Médoc,

20 barils vin blanc supérieur Haut Sauterne, chateau Rieusec,

50 caisses do do do do

100 barils vin blanc Haut Sauterne,

150 caisses do do do

A vendre par PAUL JUGE FILS & Co,

13 m 27, rue St Louis

HUILE D'OLIVE—1000 paniers huile d'olive Marcelin Sue et Fagnon,

50 paniers 24 1-2 bouteilles do do

50 do 12 1/2 do do do

A vendre par PAUL JUGE FILS & Co,

13m 27, rue St-Louis

DAMEJEANNES ET BOUTEILLES—400 damejeannes de 5 gallons, 800 do de 2 gallons et 600 do de 1 gallon.

100 paniers bouteilles vides, à vendre par

PAUL JUGE FILS & Co,

13m 27, rue St Louis

MUSCAT—200 caisses Muscat de Frontignan, à vendre par PAUL JUGE FILS & Co,

13mars 27 rue St-Louis

15000 LIVRES Chlorure de Chaux, première qualité, à vendre par

J. DUCLOUX, Pharmacien,

rue de la Levée, Troisième Municipalité,

vis-à-vis le marché du port.

De plus 4,000 livres qualité inférieure, qui convient parfaitement pour désinfecter les lieux publics

6 sep—a

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Isaac Newton, venant de Bordeaux:

665 barriques vin rouge,

20 barriques et demi barriques vin blanc,

30 quarts de pruneaux de vie;

2000 caisses vin rouge,

230 do vin blanc,

4 ms—1m G M LUCAS, 30 Bienville

EN dépôt venant de la Manufacture de Livres [illegible] ...

[illegible] ...

DUFOUR, WILLIAMSON & Co,

28 fev [illegible] 35, rue Natchez

J. MENARD,

181, Vieille Levée, entre Hôpital et Quartier,

VIENT de recevoir par les navires Emperor et Astracan, un choix de son assortiment de graines potagères pour le printemps, ainsi qu'un très bel assortiment de graines de fleurs, 12,000 griffes asperges de Hollande, ... variétés différentes, grosses et à grappes, blancs et rouges, pêchers et 12 sortes de diverses variétés. On trouvera également dans son établissement une grande variété de plantes, arbustes et rosiers, le tout de premier choix. Graines fourragères, luzerne, trèfle rouge, trèfle à ..., etc, betterave champêtre, carotte, fourragères, navet ..., choux à ...

Le tout à vendre à des prix très modérés, et à rendre au magasin pour voir la terre. 5 fev

LES soussignés, MARCHANDS DE GRAINES appellent l'attention du public et de leurs amis sur le bel assortiment de graines qu'ils ont en ce moment en magasin.

Ils ont également en main un assortiment d'outils de jardinage, pots à eau, pots à fleurs, cages, vases à eau et à fleurs, pots casses, herbiers, plants de tabac, plantes, arbustes, etc.

Ils ont pris leurs mesures pour recevoir constamment des graines fraîches pour chaque saison et les recevront directement des pépinières de Comstock, Ferri & Co, de Wethersfield. Ils fourniront leurs pratiques à des prix raisonnables et avec tous les soins possibles.

Les ordres pour les articles ci-dessus accompagnés de l'adresse d'un correspondant en ville, seront remplis dans le plus bref délai.

Aussi—Pois vache de la Caroline, maïs, avoine, blé, farine de maïs, chanvre, millet, pois noirs, etc.

COMSTOCK & Co,

Magasin de graines, No 11, rue Commune,

3 sept—1an encoignure Tchoupitoulas

ELIXIR HYGIENIQUE contre le Mal-de-mer.

Du Dr. EDOUARD MARTIN.

DEPUIS un certain nombre d'années, le monde scientifique, les Médecins surtout, s'étant aperçus du vide causé dans l'immense collection des agens curatifs, par l'absence de toute composition, de toute substance propre à arrêter ou au moins à pallier les effets désagréables du mal de mer, proposèrent divers remèdes, simples ou combinés, ayant pour but de remplir cette lacune. Ces remèdes, après maints essais, n'ont répondu que médiocrement aux espérances qu'on en avait conçues: on peut s'en faire une idée exacte en feuilletant les journaux de Pharmacie, de Chimie et de Médecine de tous les pays, publiés depuis 1843.

L'inventeur de l'Elixir Hygiénique vient enfin d'atteindre ce but si longtemps convoité. Après bien des essais, des tâtonnements, des altérations dans la proportion des substances employées à composer cet Elixir, il est parvenu à pouvoir offrir aux voyageurs, une liqueur très agréable au goût, inaltérable dans les divers climats du globe, et indécomposable par la vieillesse.

Cette liqueur arrête instantanément le mal-de-mer et remet l'estomac dans son état normal. Quelque délicate que soit la constitution de la personne qui en fait usage, l'Elixir Hygiénique agit avec la même infaillibilité et lui procure un bien-être général. Les nausées cessent comme par magie: le calme renaît; le sommeil est plus doux, l'appétit est éveillé; la digestion s'effectue promptement sous l'influence de cet Elixir Hygiénique et Tonique.

L'inventeur ayant pu, pendant un récent voyage, faire lui-même un essai décisif de son médicament, s'est décidé à le livrer au public. Il pourrait, à l'appui de ce qui précède, produire les témoignages de plusieurs capitaines de navires, mais il se borne à étayer de l'opinion d'un des capitaines les plus intelligents et les plus distingués de la Marine Marchande Française. M. le capitaine Labory ayant bien voulu par lui-même expérimenter, sous une autre forme, ce médicament pendant plusieurs voyages, exprime le résultat de ses essais de la manière suivante:

Cher Docteur:

Pendant mes derniers voyages en France, j'ai eu occasion d'essayer sur divers sujets votre remède contre le mal-de-mer; je suis heureux de pouvoir vous dire que j'ai obtenu les meilleurs résultats, et s'il était possible de transformer ce médicament en un liquide agréable, ayant le goût d'une limonade quelconque, (ce qui serait beaucoup plus facile à prendre que le remède sous sa forme actuelle, surtout quand les premières nausées arrivent), il n'y aurait plus rien à désirer et vous auriez droit à la reconnaissance éternelle de tous ceux qui sont obligés d'aller sur mer sans en avoir l'habitude.

J'ai l'honneur de vous saluer,

(Signé) A. LABORY,

Capitaine du Navire l'Oscar.

L'amélioration signalée par le capitaine Labory a été effectuée.

L'Elixir Hygiénique et Tonique contre le mal-de-mer se vend en flacons de 4 onces, bouchés à l'émeri. On doit avoir bien soin, en s'en servant, de replacer le bouchon afin de prévenir l'évaporation.

A vendre en gros et en détail par

E. E. MOUGIN, Pharmacien, à la Nlle-Orléans.

Seul Agent du Propriétaire—le Dr. Edouard Martin.

15 mars

Pompe aspirante et refoulante.

CE nouveau système de pompe surpasse tout ce qui a été introduit ici dans ce genre. Elle peut être mue par la force d'un enfant, aspire l'eau à une profondeur de 30 pieds et la jette en même temps à une hauteur de plus de 40 pieds.

Ce genre de pompe est le seul qui convienne aux habitants.

A vendre par S. MASPEREAU & Co.,

No 85, rue Condé,

10sept Agents pour les manufacturiers

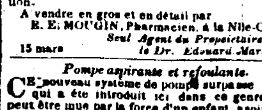

Sangsues! Sangsues!

5000 SANGSUES—Reçues par le steamboat Ozco, garanties hongroises et fraîches, à vendre en gros et en détail, à l'entrepôt général, rue de l'Esplanade, encoignure Chenealso.

Le même entrepôt reçoit des ordres pour la campagne et fait les expéditions promptement à des prix modérés. J. P. SOUBIRAN.

VENTES A L'ENCAN.

Propriétés de valeur situées dans la Seconde Municipalité.

Vente sans reserve pour opérer un partage.

PAR BONNEVAL & BENIT & P E TRICOU.

IL sera vendu à l'encan le mardi 1er avril 1851, à midi précis, à l'Arcade de Banks, sans réserve aucune, les propriétés ci-après décrites:

1—Un certain lot de terre situé dans le faubourg Ste-Marie, 2de municipalité, dans l'îlet compris entre les rues Philippa, Circé, Julie et Girod, mesurant 30 pieds de face à la rue Philippa, sur 90 pieds de profondeur, ensemble la maison en bois et autres améliorations qui s'y trouvent. Cette propriété est louée à raison de $30 par mois.

2—Deux lots de terre situés dans la 2de municipalité, désignés par les numéros 5 et 6 de l'îlet compris entre les rues Hercules, Calliope et Grande Rue; le lot No 5 mesure 31 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue Hercules, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, le lot No 6 formant l'encoignure des rues Hercules et Calliope mesure 32 pieds de face à la rue Hercules, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 4 lignes et face à la rue Calliope; ensemble toutes les améliorations qui s'y trouvent. Cette propriété est louée à raison de $53 par mois.

3—Un certain lot de terre situé dans la 2de municipalité, dans l'îlet compris entre les rues Hevia, St-Paul, Poydras et Girod, désigné par le numéro 3, le dit lot de terre mesure 74 pieds de face à la rue St-Paul, sur 107 pieds de profondeur et se compose des lots Nos 19, 20 et une partie du lot No 18, d'après un plan fait par Zimpel, daté le 6 septembre 1834 déposé en l'étude de Felix Grima, alors notaire en cette ville, ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Cette propriété est louée $40 par mois.

4—Un terrain situé dans la Seconde Municipalité, désigné par la lettre C, sur un plan fait par C. F. Zimpel en date du 6 avril 1834, déposé en l'étude de Felix Grima, alors notaire en cette ville. Ce terrain est situé dans l'îlet compris entre les rues Hevia, Freret, Ste Marie, et mesure environ 160 pieds de face à la rue Hevia, 95 pieds environ de face à la rue Freret et 57 pieds de face à la rue Ste Marie, ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété est louée $30 par mois.

Termes et conditions.

POUR LA PROPRIETE PREMIEREMENT DECRITE—L'acquéreur assumera le paiement d'un billet de $1,000 échéant le 15 juin 1851, et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit.

POUR LA PROPRIETE SECONDEMENT DECRITE—L'acquéreur assumera le paiement d'un billet de $2,500 échéant le 15 juin 1851, et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit.

POUR LA PROPRIETE TROISIEMEMENT DECRITE—L'acquéreur assumera le paiement d'un billet de $2,000, échéant le 15 juin 1851, et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit.

POUR LA PROPRIETE QUATRIEMEMENT DECRITE—L'acquéreur assumera le paiement d'un billet de $2,000, échéant le 15 juin 1851, et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit.

Dans tous les cas les billets porteront hypothèque sur les propriétés vendues, et huit pour cent d'intérêt si les billets n'étaient pas payés à échéance, et ce comme clause pénale. Les propriétés devront être assurées par les acheteurs jusqu'à parfait paiement des dits billets et les polices d'assurances transférées aux vendeurs.

Les plans des dites propriétés seront exposés à l'Arcade, avant la vente.

Les actes de vente pardevant A. Mazureau, notaire public, aux frais des acquéreurs. 20ms—11

Grande vente de montres, bijouterie et ornements pour cheminées.

PAR J. L. TAYLOR & CO.

SAMEDI 22 du courant, à dix heures du matin, il sera vendu, à leur magasin d'encan, No 21, rue de Chartres.

Un très grand assortiment de montres en or et en argent, chaînes en or, coulants, bracelets, broches, boucles, ornements pour cheminées, en bronze, en porcelaine et en verre. Aussi—Un grand lot d'objets de fantaisie. 19 mars

Vente de 243 lots de terre à Fontainebleau.

PAR J A BEARD & H J DOMINGON,

LUNDI, 31 mars courant, 1851, il sera vendu à midi, à l'Arcade de Banks.

243 Lots de terre ayant, à l'exception de très peu de lots, un arpent de face sur six de profondeur, ceux de la façade du Lac ont beaucoup plus de profondeur.

Conditions—Un cinquième comptant, et la balance à un, deux et trois ans de crédit, par portions égales, avec endossement, en billets à mon ordre portant hypothèque sur la propriété jusqu'à parfait paiement, et huit pour cent d'intérêt en cas de non-paiement aux échéances.

Observations—Dans la paroisse de St Tammany, les taxes sur propriétés sont si minimes qu'il est inutile d'en faire mention. Il se trouve à l'avance TAYLOR un très beau wharf qui servira en commun à l'habitation Fontainebleau et aux acquéreurs des lots; mais dans l'intérêt des acquéreurs comme dans celui du propriétaire de l'habitation, pour éviter toute discussion avec les faiseurs de bois et de charbon, et pour empêcher que ce beau wharf soit encombré, les propriétaires des lots ne pourront en porter par ce wharf, ni bois de corde, ni charbon; ils devront, comme à Mandeville, se servir de chalans.

Situation des lieux—A partir de la façade du lac, les premiers lots ont quelques arpents de profondeur qui sont un peu bas, mais il se trouve sur la façade de ces lots et devant l'habitation Fontainebleau, un immense banc de sable avec lequel on peut facilement remblayer les quelques arpents de profondeur qui sont un peu bas. La terre va s'élevant rapidement vers la profondeur, dans les proportions suivantes: à la rue Johnson qui est la première rue de travers, l'élévation est d'environ 6 pieds, à la rue Grima, qui est la seconde, d'environ 8 pieds, à la rue Prieur, qui est la troisième, d'environ 10 pieds, à la rue Joinville, qui est la quatrième, d'environ 12 pieds, et les autres terres, terme moyen, sont d'environ 15 pieds au-dessus du niveau du Lac. Ces terres, jusqu'à la rue Joinville ont été cultivées, on peut par conséquent y faire de suite des jardins et des vergers; presque tous les fruits d'Europe viennent parfaitement bien, surtout les raisins. Les communications avec cette partie des terres de l'autre bord du Lac deviennent tous les jours plus faciles et moins dispendieuses; les bateaux ont à passer devant le wharf de Fontainebleau pour aller à Mandeville et à Louisbourg; tous les avantages se trouvent donc réunis à Fontainebleau, communications faciles, sol élevé, emplacement spacieux, air pur; les promenades dans la forêt sont très agréables, entre le Bayou La Combe d'une part, et Mandeville de l'autre part qui est limitrophe à Fontainebleau vers la profondeur.

On peut se procurer de la brique à cinq piastres le millier, et du bois de charpente et à très bon marché.

Des lithographies représentant parfaitement les terres qui sont offertes en vente, seront obtenues en s'adressant à MM. J A Beard & H J Domingon, ou à mon Bureau No 167, rue Royale.

Ces terres seront vendues d'après un grand plan qui sera déposé à l'Arcade Banks ou chez M. J A Beard, encanteur.

Les actes de vente seront passés par Adolphe Boudousque, notaire public, rue Royale, entre Bienville et Conti.

BERNARD MARIGNY,

E Surgi, Député Arpenteur Général de la

15mars Louisiane,

EN magasin et à vendre par le soussigné:

90 barriques vin rouge Montferrant, bon ord

20 barriques vin rouge do pour famille;

28 barils vin blanc Haut Sauterne;

500 paniers anisette fine; 20 cais. marrasquin;

500 do do surfine; 75 eau verte;

800 do do superfine; 80 dantzick;

150 caisses curaçao; 75 paniers guignolet;

125 do liqueurs assorties fines;

75 do do do surfines;

150 do do do superfines;

40 do fruits à l'eau de vie;

150 do absinthe de diverses marques,

150 do vin de différentes qualités;

Cognac ordinaire et de marques supérieures;

Genièvre, Madère, whiskey supérieur, rum, mayore, mérise, &c. &c. F ROUMIEU,

14jv rue St. Louis, entre Chartres et Levée

SANGSUES—SANGSUES.

L. Provost,

RUE ST-PIERRE, No. 121,

SUCCESSEUR DE M. RUSCONI.

28000 SANGSUES HONGROISES et SUEDOISES, récemment arrivées et à vendre en gros et en détail au grand dépôt central DE LA RUE ST PIERRE, 121. 1 mars—1an

SIROP VERMIFUGE

Du Docteur Ed. Martin.

Purement végétal.—Sans odeur ni saveur désagréables.

CE sirop, résultat de plusieurs années de recherches et d'expériences, pendant lesquelles son auteur a pu constater des CENTAINES de succès contre toutes espèces d'affections vermineuses, se recommande aux familles par la facilité avec laquelle on l'administre aux enfans; par son efficacité surprenante et par les vertus toniques des substances qui le composent.

Loin d'affaiblir et de débiliter les enfants par des évacuations trop prolongées, ce vermifuge les fortifie, tout en expulsant les vers intestinaux qui sont la source de presque toutes les maladies dont ils sont sujets dans ce climat. Les parens peuvent les donner en toute sûreté à leurs enfans, aux doses indiquées sur la fiole.

Son goût agréable le fera préférer à toutes les autres préparations vermifuges. Rien de nauséabond; rien de repoussant n'empêchera les enfans les plus délicats de le prendre sans la moindre difficulté.

Préparé et à vendre par

E. E. MOUGIN, Pharmacien,

15 mars—ab. Encoignure Dauphine et Douane.

GENIEVRE DE HOLLANDE—10 pipes genièvre Anchor Brand, dernièrement arrivé, sous les clés de la douane et ayant droit au drawback, à vendre par J & J TARDOS,

24 fev 31 Vieille Levée

VENTES A L'ENCAN.

MARCHANDISES SECHES.

Succession de David Meyer.

PAR BONNEVAL & BENIT.

Bureau rue Toulouse, No 54.

EN vertu d'un ordre de l'honorable J. N. Lea, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 7 mars 1851, il sera vendu à l'encan, le lundi 31 mars 1851, à 10 heures du matin, rue Toulouse, entre Chartres et Royale, No 54, pour le compte de la dite succession.

Une quantité de marchandises sèches.

Conditions—Comptant.

Les marchandises pourront être examinées le jour de la vente. 20 mars—1,29,31

Vente sans réserve de propriétés situées dans la Première Municipalité, pour opérer un partage.

PAR BONNEVAL & BENIT ET P. E. TRICOU.

IL sera vendu, à l'encan, mercredi 2 avril 1851, à midi, à la Bourse St Louis, sans réserve, pour opérer un partage.

Un lot de terre situé au faubourg Tremé, Première Municipalité, dans l'îlet borné par les rues Quartier, Tremé, Plauche et Chemin du Bayou, mesurant 40 pieds de face au dit Chemin du Bayou, sur une profondeur de 95 pieds, ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Cette propriété est louée pour $30 par mois.

Un autre lot de terre situé dans le même îlet, mesurant 32 pieds de face à la rue Tremé, sur 90 pieds de profondeur, entre les rues du Bayou et Quartier, ensemble les améliorations qui s'y trouvent. Cette propriété est louée pour $10 par mois.

Le tout d'après des plans qui seront exposés à la Bourse St Louis.

Termes et conditions.

Pour la propriété premièrement décrite, l'acheteur assumera le paiement d'un billet de $1000 payable le 15 juin 1851, et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit.

Pour la propriété secondement décrite, l'acheteur assumera le paiement d'un billet de $1500 payable le 15 juin 1851, et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit.

Les billets devront porter hypothèque sur les propriétés vendues et 8 pour cent d'intérêt en cas de non paiement à échéance. Les propriétés devront être assurées par les acquéreurs et les polices d'assurance transférées aux vendeurs jusqu'au parfait paiement des billets.

Les actes de vente par devant A. Mazureau, notaire public, aux frais des acquéreurs. 20 mars

Succession de Antoine Magnon.

PAR BONNEVAL & BENIT.

Bureau rue Toulouse No 54.

EN vertu d'un ordre de l'honorable J. N. Lea, juge de la Seconde Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 19 mars 1851, il sera vendu à l'encan, jeudi 3 avril 1851, à cinq heures de l'après-midi, rue Musique, entre les rues Amour et Bons Enfans,

Une quantité de meubles de maison, fusils, etc.

Conditions—Comptant. 20ms—20,28,27

GRANDE ATTRACTION.

Vente positive et sans réserve.

PAR ANTHONY FERNANDEZ,

Bureau No 59, rue Toulouse.

SAMEDI 22 courant, à dix heures et demie du matin, rue de Chartres No 49, entre Bienville et Douane, il sera vendu positivement la grande et belle collection importée par signor Giovannoni de riches statues en marbre et en albâtre, en marbre jaune de Sienne, en agate et Hebé de Bardiglio. Vases Etrusques et de Médicis, faïence de Bohême, Porcelaines objets d'art et de fantaisie, le tout récemment débarqué et devant être vendu sans réserve et consistant en partie des articles suivants:

STATUES—Groupes et figures en marbre et en albâtre, d'après Canova: Vénus, Vénus au Bain, les Danseurs, Bacchus et Ariadne, Psyché, des Danseuses, ... la Vénus de Canova, une statue originale de Bartolini, les Grâces, par Bendetti de Livourne; bustes de poètes italiens, des hommes d'Etat de l'Amérique, etc.

Urnes, tables et vases, d'après les articles les plus célèbres, en bas relief, etc, savoir: Hebes, Etrusques, Grecs et Médicis, de Frances, d'Adrians de Pompéi, etc.

De plus, deux grandes Urnes, de Vérone, d'après Saint Ugo.

VERDE DI PRATO, figures du Gladiateur mourant, Chiens, Eléphants, etc.

Encriers et poids pour retenir le papier, en agate, en marbre de Sienne et de Bardiglio, modèles des Lumières Eternelles et Baignoire de Néron, Temple des Vestales, panneaux Florentins, chandeliers, tables en mosaïques livres, et vases, porte montres, etc., etc.

De plus Figures, candelabres, encriers, écritoires en bronze, panneaux en porcelaine, ornements, etc.

☞ Les dames et les messieurs sont invités à venir visiter le magasin du signor Giovannoni, vendredi prochain toute la journée; et le soir le magasin sera éclairé pour recevoir les visiteurs. 19m

Vente sans réserve d'une propriété de valeur, située à l'encoignure des rues Marigny et Morales.

PAR S. GUINAULT, Encanteur.

IL sera vendu samedi 22 mars 1851, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis,

Un lot de terre formant l'encoignure des rues Morales et Marigny, mesurant 71 pieds 6 pouces de face à la rue Marigny, sur 106 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur et face à la rue Morales. Ensemble les améliorations qui s'y trouvent, savoir:

Une maison bâtie à l'encoignure ayant 5 appartements et une galerie, l'appartement de l'encoignure est très vaste, ayant été disposé expressément pour une grocerie, une cuisine et 2 chambres à domestiques; une autre maison sur la rue Marigny, ayant 4 chambres et une arrière galerie, cuisine double, et, sur la rue Urquhart, un grand hangar, loué à bail pour une forge et charronnerie, une grande cuve dans la cour, puits, etc. Le tout en bon ordre et assuré pour $4500. Voir le plan à la Bourse.

Conditions.—L'acquéreur assumera le paiement d'une somme de $1483, en 4 billets datés du 16 janvier 1850 et payables à 2, 4, 6 et 8 ans, avec intérêts de 6 pour cent et la balance comptant. Cette propriété a toujours été louée $64 par mois.

Acte de vente par O. Drouet, notaire public.

18 mars

Vente sans réserve d'une propriété de valeur sur la Promenade Carondelet.

PAR S. GUINAULT, Encanteur.

IL sera vendu samedi 22 mars 1851, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St Louis,

Un lot de terre mesurant (mesure française) 30 pieds 1 pouce 2 lignes de face à la Promenade Carondelet, 30 pieds de face à la rue St Pierre, entre les rues Tremé et Marais, sur une profondeur, d'une rue à l'autre, de 78 pieds 9 pouces d'un côté, 76 pieds 5 pouces 2 lignes de l'autre: Ensemble plusieurs bâtisses en bois, louées $40 par mois. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—1/3 comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque.

Acte pardevant O Drouet, notaire public. 18m

Aux Capitalistes.

PAR J. A. BEARD, Encanteur.

IL sera vendu, à l'encan, samedi le 22 mars 1851, à midi, à l'Arcade de Banks, tout l'établissement bien connu sous le nom d'Hôtel de l'Arcade de Banks, magasin d'encan et restaurant, sur le derrière, et pouvant recevoir 125 pensionnaires. La propriété est située sur les lots de terre ci-après décrits, savoir:

Deux lots de terre face à la rue des Magasins et formant la buvette et Magasins d'encan de l'Arcade de Banks, mesurant 94 pieds 8 pouces de face, sur une profondeur de 59 pieds courant en arrière sur le Passage de l'Arcade ou il a 91 pieds 13/4 pouces de face. Aussi: 3 lots face au Passage de l'Arcade y compris l'hôtel, le restaurant, les dortoirs, &c., &c., mesurant 79 pieds face sur le Passage de l'Arcade, sur une profondeur de 81 pieds 10 pouces plus ou moins, ayant une allée conduisant aux cuisines et les batisses du fond. La propriété est en pleine prospérité et est louée $700 par an, jusqu'au 1er novembre 1852, payable par mois et d'avance. Les bâtisses sont assurées pour $35,000, et les loyers donnent $8,000 par an.

Conditions de la vente—Un tiers comptant, et la balance à 12 et 18 mois de crédit, avec billets portant hypothèque sur la propriété à raison de 5 pour cent d'intérêt de la date jusqu'à maturité, et en cas de non-paiement à 8 pour cent par an jusqu'à parfait paiement. La vente sera positive.

Actes de vente par devant Theo. Guyol, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Cette propriété peut être achetée à l'amiable avant le jour de la vente en s'adressant à J. A. Beard, encanteur, No 10, Arcade de Banks.

Aussi—Un certain MAGASIN adjoignant l'Arcade, actuellement occupé par Mrs. Breed et autres. Ledit lot mesure 23 pieds 8 pouces de face à la rue des Magasins, sur une profondeur de 58 pieds 11 pouces, courant en arrière sur le Passage de l'Arcade où il a la même façade. Les améliorations consistent en un magasin à trois étages loué jusqu'au 1er novembre 1852 à raison de $1510 par an.

13 mars

Graines à Fleurs et de Jardinage

LE soussigné vient de recevoir par le navire Hero, un assortiment de graines de jardinage, comprenant:

Aubergines, Fèves Plates,

Poivre, Squash,

Concombres, Haricots à rames,

Cinq espèces de Maïs, Graines pour oiseaux,

800 pieds Dahlias doubles,

10,000 pieds d'asperges.

Les marchands de la ville et de la campagne pourront s'approvisionner par 100 ou 1000 paquets pour la vente au détail. Aussi: graines en caisses contenant un assortiment complet pour l'usage des plantations.

Graines à fleurs en paquets, contenant vingt variétés.

Ces graines proviennent de la pépinière de S. Maupay, de Philadelphie, et sont garanties sous tous les rapports.

O. MAUPAY, Marchand de Graines,

5 fév 67, rue Gravier, près de la rue du Camp.

VINS ET EAUX DE VIE—Un assortiment complet de vins rouges et blancs, en futailles et en caisses, des marques St-Julien, St-Emilion, St-Laurent, Chateau Margaux, Haut Sauterne, Léoville, Cantenac, Chateau Lafitte, &c. &c.

A. COUTIN & RANSON,

17mars 13, rue Bienville

VENTES DE CE JOUR.

Vente par catalogue d'eaux-de-vie françaises, Vins, Thés, etc.

PAR BERNARD TURPIN, Encanteur.

JEUDI 20 courant, à 10 heures, il sera vendu à l'encan au No 24, Vieille Levée,

278 futailles eaux-de-vie françaises, Otard, Dupuy & Co., Castillon jeune, Martell '46, '47, Pellevoisin, Rousse, Florit, J. Prom, Jac & Co., United proprietors, etc.

161 caisses vin St-Julien, Médoc, Margaux, St-Estèphe, Lafitte, Haut Brion, etc.,

216 barils vin blanc supérieur, Sauterne, Barsac et Graves.

415 paniers champagne, Duca, Grape, Our Flag, Anchor Brand, Natchez, Ai mousseux, garantis en bon ordre.

66 caisses cerises à l'eau-de-vie,

6600 boîtes sardines en quarts, demies et grandes boîtes, différentes marques,

646 paniers huile d'olive en grandes et demi-bouteilles, Piaggini, Possel, etc.,

127 barils Porto F Durand, Sweet Burgundy, Crown, Grousset etc.,

133 barils Madère Grousset,

120 quarts vin de Sherry pâle,

20 pipes genièvre de Hollande Key et Bell brands,

450 caisses liqueurs assorties, curaçao, marasquin, etc.

1500 paniers anisette supérieure, Cherry Bounce, etc., et une variété d'articles dont on fera mention dans les catalogues.

Pour les conditions voir les catalogues. 12 mars

Vente par catalogue de marchandises sèches

PAR F. H. PETITPAIN.

JEUDI le 20 mars, il sera vendu à 10 heures A. M. à son magasin d'encan, No ..., rue du Canal:

150 colis et lots de marchandises de printemps et d'été, tels que: jaconats et organdis imprimés, ... français, d'été, ... ginghams, mousselines blanches, unies, rayées et à carreaux, ... tous genres, calicots rouges, ouate, bretagnes, ... toiles d'Irlande pour chemises et à draps, coutil pour matelas, chemises, parasols soie, mouchoirs batiste fil, mouchoirs madras, gants de soie, chemises cols brodés, coutils blancs et couleur, dentelles, serviettes, lingerie, gants filet, ... bretelles, élastique, courtepointes, cotons blancs et écrus, indiennes françaises, anglaises et américaines, cotonnades, &c. &c.

Conditions libérales à la vente.

Catalogues et marchandises seront prêts pour l'examination, le matin de la vente. 1em

Ventes à l'encan.

Linge fait, Chapeaux, Casquettes et Chemises blanches.

PAR J. B. BLACHE & Co.

VENDREDI 21 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à leur magasin d'encan, rue de Chartres No 77,

Un assortiment de linge fait, comme suit: Habit, redingotes et paletots mérinos et alpacca noir, pantalons nankin, coutil, fantaisie, Kentucky jean et mérinos, chemises ginga et rayées, bretelles chemises de peau, cravattes, &c, &c.

—AUSSI—

125 chemises blanches à devants de toile.

Un assortiment de chapeaux et casquettes. 20m

Belle Librairie française bien achalandée, contenant plus de 2,000 volumes.

PAR N. VIGNIE, Encanteur.

MERCREDI, 26 mars à 3 1/2 heures de l'après midi, il sera vendu au No 117, rue Royale, entre ...

Le contenu d'une librairie française ... plus de 2,000 volumes ...

... qui seront prêts jours avant la vente.

Conditions—Comptant. 20mars

Succession de Jean Pujol.

PAR S. GUINAULT, Encanteur.

IL sera vendu lundi 31 mars 1851, à 5 heures P. M., sur la levée droite du Mississipi, près du Ferry de la 3me Municipalité.—En vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 4 mars 1851, les effets mobiliers appartenant à la susdite succession, savoir:

Un hangar bâti sur la propriété de J B Olivier, ... un lot d'outils de charpentier et de calfat, un ... cordages, pioches, pelles, &c, et une certaine somme d'argent.

Conditions—Comptant. 20 mars—27,31

Succession de Louis Corneille.

PAR S. GUINAULT, Encanteur.

IL sera vendu, mardi 22 avril 1851, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 15 mars 1851, l'esclave suivant, appartenant à la susdite succession, savoir:

PIERRE LOUIS, nègre âgé d'environ 32 ans, excellent maçon.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à 4 et 8 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque sur ledit esclave.

Acte de vente pardevant O. Drouet, not. pub.

20 mars—avril 18 22

Succession de Antonio Roca.

PAR S. GUINAULT, Encanteur.

IL sera vendu jeudi, 21 avril 1851, à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez — En vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 14 mars 1851;

Les lots de terre ci-après décrits appartenant à la dite succession, savoir:

14 lots de terre situés dans la Municipalité No 2 de cette ville, désignés par les Nos 6 à 19 inclusivement, de l'îlet 32, renfermé par les rues de la Commune, le Chemin du Canal neuf, les rues Napoléon, Ulloa et Alexandre. Le tout d'après un plan dressé par C. A. De Armas, le 16 mars 1851. Lesquels lots ont les dimensions suivantes, savoir:

Les lots Nos 15, 16, 17, 18 et 19 font face à la rue de la Commune et au Chemin du Canal Neuf, et ont une façade qui varie de 31 pieds 11 pouces à 34 pieds 9 pouces, et une profondeur qui varie également de 184 pieds 11 pouces et 6 lignes à 196 pieds 3 pouces 4 lignes. Le lot No 15 formant l'encoignure des rues de la Commune et Napoléon.

Les lots Nos 11, 12, 13 et 14 attenant aux précédents et mesurant chacun 34 pieds 7 pouces de face à la rue Napoléon, sur 157 pieds 2 pouces 3 lignes de profondeur.

Les lots Nos 6, 7, 8, 9 et 10 mesurent chacun de 31 pieds 3 pouces à 31 pieds 6 pouces de face à la rue Ulloa, sur 108 pieds de profondeur. Le lot No 10 formant l'encoignure Ulloa et Alexandre.

Voir le plan qui sera déposé à l'Arcade 15 jours avant la vente.

Conditions—Un quart comptant et la balance payable à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets tirés à l'ordre de l'administratrice de la susdite succession, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement, et huit pour cent d'intérêt en cas de non paiement desdits billets à échéance.

Les actes de vente pardevant Félix Percy, notaire public. 20mars—20,31,4,24

Vente sans réserve des baux de magasins et de l'hotel situés à l'encoignure des rues Bienville et Nouvelle Levée, et aussi d'une résidence avec office sur sur le Passage de la Bourse St-Louis près de la Douane.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

MERCREDI, 26 mars 1851, à midi, il sera vendu à la Bourse St Louis, sans aucune réserve,

Les baux commençant le 1er avril 1851 et finissant le 31 octobre 1852, des belles propriétés suivantes:

1o—Un magasin avec une chambre au dessus faisant face au chemin public et contigu au café de l'encoignure tenu par M. F. Sancho.

2o—Un magasin avec une chambre au-dessus faisant face au chemin public et contigu au magasin premièrement décrit.

3o—Un magasin sans chambre au dessus faisant face à la rue Bienville. Ces trois magasins ont chacun des latrines séparées.

4o—Un grand hotel contenant deux salons, une salle à manger, vingt et-une chambres à coucher, une grande cuisine, installations de gaz hydrante, cour pavée, etc. La maison est en parfait état et peut être examinée en s'adressant chez M. F. Sancho, au café de l'encoignure.

5o—Une belle résidence en brique à trois étages située sur le passage de la Bourse contenant un salon, une salle à manger, sept chambres à coucher, cabinets, cuisine, chambres à domestiques, latrines, etc, hydrants. La maison a été il y a peu de temps peinte et tapissée. Aussi un petit office faisant face au Passage.

Conditions—Les acquéreurs des dits baux fourniront leurs billets payables à la fin de chaque mois pour tout le montant du loyer avec confession de jugement dans le cas où les dits billets ne seraient pas régulièrement payés à leur échéance.

MICHEL MUSSON,

12 ms au Bureau de la Poste

Succession de Antoine Cavelier.

Actions de la Banque du Commerce.

PAR N. VIGNIE, Encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu en vente publique, mardi, 25 mars 1851, à midi, dans la rotonde de la Bourse de la Cité, rue St-Louis, entre les rues Chartres et Royale, pour le compte de la dite succession:

Soixante-cinq actions de la Banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans, payées en plein.

Conditions:—Comptant. 14 ms

N. BRADNER SMITH,

Marchand Commissionnaire, 80, rue Gravier,

A reçu une commission pour prendre des actes et représenter des absens, pour administrer des sermens, prendre des témoignages, recueillir des preuves. Il tient ses pouvoirs des gouverneurs des Etats suivans, savoir: MAINE, NEW-HAMPSHIRE, VERMONT, RHODE-ISLAND, CONNECTICUT, NEW-YORK, NEW-JERSEY, PENNSYLVANIE, OHIO, MICHIGAN, WISCONSIN, INDIANA, ILLINOIS, MISSOURI, KENTUCKY, TENNESSEE, CAROLINE DU SUD, CAROLINE DU NORD, ALABAMA, MISSISSIPPI, FLORIDE et TEXAS. 26avril—1an

VENTES DE CE JOUR

PAR SYKES, HYDE & Co.

JEUDI, 20 courant, à dix heures du matin, il sera vendu à leur magasin d'encan, au No 51, rue des Magasins, sans réserve et pour clore une consignation,

19 demi pipes eau de vie de J J Dupuy,

10 quarts do eau de vie de J J Dupuy,

8 demi do eau de vie Marie, supérieure,

5 quarts do eau de vie do do

7 pipes genièvre de Hollande,

20 barriques vin rouge supérieur,

9 do vin de Cuenta,

27 caisses chateau Larose, supérieur.

Les dits vins et eau de vie sont purs et seront vendus d'après les échantillons et délivrés aux magasins de la Douane. Conditions à la vente

Aussi

25 balles de plumes 19 ms

Marchandises Sèches.

PAR J L TAYLOR & CO

JEUDI, 20 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu un grand assortiment de marchandises sèches de fantaisie et consistant en partie d'indiennes, dentelles, mousselines, jaconats, linon, mousseline, mouchoirs de soie, mercerie &c, &c.

19mars

Succession de J. N. Butam.

PAR J. A. BEARD, encanteur.

JEUDI 20 mars, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse St-Louis, conformément à un ordre de l'hon. J. N. Lea, juge de la 2e Cour de District de la Nlle Orléans, date du 12 fevrier 1851, les propriétés suivantes, appartenant à la succession J. N. Batam.

Deux lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans la 3e Municipalité, rue Rampart, entre Casacalvo et Première, portant les numéros 6 et 7 d'un plan dressé par L. Surgi, voyer, daté du 10 juillet 1835, le lot No 5 mesure 32 pieds 5 pouces face à la rue Montegut par 127 pieds de profondeur. Les améliorations se composent d'une maison à un étage, bien construite avec une bonne cuisine, étable et bâtisses dans le fond, la vente sera faite avec 60 actions de la Banque des Citoyens.

2o—Un certain lot de terre, près la Levée faubourg Washington, 3e Municipalité, le dit lot portant le No 6 d'après un plan dressé par Joseph Pilié, sous date du 16 mars 1836, déposé dans le bureau de J. de Armas, notaire public. Il est borné par les rues Dumaine, Enghien, Casacalvo, Port et Grands Hommes, et mesure 29 pieds face à la rue Casa ... par 140 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesures américaines.

3o—ANDRE, nègre âgé d'environ 33 ans, bon stevedore.

4o—LAVEY, nègre âgé d'environ 23 ans, bon stevedore.

5o—PRIMERS, nègre âgé d'environ 21 ans, bon stevedore.

6o—La négresse Caroline, âgée d'environ 30 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse et son fils Dominique de 9 ans.

7o—La négresse Charles, âgée de 11 ans et demi, bon domestique de maison.

Conditions à la vente—Pour la première propriété avec les actions, l'acheteur assumera le paiement de 60 actions dues à la Banque des Citoyens et sera tenu de payer $2,160 payables et renouvelables suivant la charte de la dite Banque—balance comptant.

Conditions de la deuxième propriété—Un quart comptant, balance à 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets portant hypothèque sur la propriété, et en cas où ils n'étaient pas payés à leur échéance, ils porteront intérêt à 8 pour cent par an. Conditions—Pour les esclaves, comptant.

Nul esclave ne sera livré avant que l'argent n'ait été déposé.

Actes de vente par devant Philip Prendergast, notaire public aux frais des acquéreurs. 19 fev

VENTES A L'ENCAN.

750 balles Coton avarié,

PAR CARMAN & RICARDO.

VENDREDI 21 courant, à 4 1/2 P M, il sera vendu à l'encan, sur la Levée, entre les rues Lafayette et Girod et pour le compte de qui il appartiendra 750 caisses coton avarié et débarquées du navire Huntsville.

Conditions—Comptant. 20m

Jeune Griffe sans réserve,

PAR N. VIGNIE, encanteur.

SAMEDI 22 mars 1851, à midi, il sera vendu à la Bourse St. Louis:

JOE, jeune griffe âgé d'environ 16 ans ... moins garanti des maladies ...

Conditions—Comptant 20m

Goëlette de plaisir, Pelican, bien gréée.

PAR J. A. BEARD, Encanteur.

MERCREDI 26 courant, il sera vendu à midi, à l'Arcade de Banks

Le bateau de plaisir PELICAN, doublé et chevillé en cuivre, bien construit, du port de 13 tonneaux, remarquable pour ses trajets sur mer et pour sa marche, avec des emménagements confortables.

Conditions—La moitié comptant et la balance à 4 mois de crédit, avec un billet approuvé et endossé.

On peut voir la dite goëlette à Alger, près du Dry Dock 20m

Esclaves creoles de valeur—Maison de residence sur la rue d'Espagne.

Succession de Dame Célestine Baghi, épouse divorcée de Jacques J. Pyquart

Vente sans réserve, pour opérer un partage.

PAR N. VIGNIE, Encanteur

SAMEDI 22 mars 1851, à midi, il sera vendu dans la rotonde de la Bourse St-Louis

Résidence sur la rue d'Espagne:

DEUX LOTS DE TERRE, situés sur la rue d'Espagne, entre celles Moreau et Casacalvo, mesurant chacun trente pieds de face à la rue d'Espagne sur une profondeur de 90 pieds ou plus. Ensemble une maison de maître No 40 de six appartements à feu, cabinet, galerie, &c, cuisines contenant quatre pièces à feu, écuries et trois chambres, caves, citerne, puit, &c.

Esclaves:

MICHEL, nègre âgé d'environ 35 ans, manœuvre

SANON, do do do 26 " "

ROCK, do do do 24 " "

MARCEL, do do do 27 " "

MARQUIS, do do do 12 " bon domest.

CONSTANCE, négresse âgée de 20 ans, blanchisseuse, cuisinière et bonne domestique,

ANNA, négresse âgée d'environ 15 ans, gardienne d'enfants;

LAVINIA alias Françoise, mulâtresse âgée d'environ 3e ans, cuisinière, bonne blanchisseuse et repasseuse;

FRANCILLETTE, sa fille, âgée d'environ 10 ans;

JOSEPHINE, mulâtresse, do do 16 do domestique, gardienne d'enfant et faisant un peu de tout;

GEORGE, âgé de 13 ans, domestique de maison.

TERMES ET CONDITIONS—Pour la maison, un tiers comptant, pour les esclaves, la moitié comptant et le reste à un crédit de six et douze mois, en billets endossés à satisfaction, divisés par coupons et garantis par hypothèque sur la maison et sur les esclaves. Les actes de vente pardevant J. Agaisse, not. public, aux frais des acquéreurs. 14m

Vente du steamer Monmouth, du gouvernement des Etats-Unis.

PAR P. B. TAYLOR,

Bureau, 88, rue Gravier.

SAMEDI, le 22 du courant, il sera vendu à l'encan, à l'Arcade de Banks, à midi, en face des casernes des Etats-Unis, par ordre du colonel T. F. Hunt, député quartier-maître de l'armée des Etats-Unis,

Le steamer parfaitement construit MONMOUTH double en cuivre, ayant tous ses apparaux et jaugeant 230 tonneaux. On pourra examiner l'inventaire, qui est complet, au bureau du Quartier-Maître, rue du Camp, en face la place Lafayette.

Vente positive.

Conditions,—comptant. 19 ms—4 f

LA VERITABLE

Huile de Foie de Morue,

DE RUSHTON, CLARK & CO.

Pour la Consomption, les Affections Scrofuleuses, le Rhumatisme, la Goutte, &c.

LE Dr. WILLIAMS, célèbre médecin de Londres, atteste qu'ayant conservé des notes sur 234 cas de consomption qu'il a eu à traiter par l'Huile de foie de morue, il a reconnu que 206 avaient été ou radicalement guéris ou grandement améliorés; et qu'il est d'opinion que l'huile de foie de morue, lorsqu'elle est pure, fraîche et convenablement préparée, est plus efficace que tout autre remède employé dans ces cas de maladies. Tout dernièrement, un journal anglais consignait le fait que depuis qu'on fait un grand usage de l'huile pure de foie de morue en Angleterre, le chiffre des décès par la consomption était diminué d'environ quarante pour cent.

Autant cette huile est efficace lorsqu'elle est pure, autant elle est malfaisante lorsqu'elle n'a pas cette qualité, et dérange les organes digestifs et met du désordre dans tout le système.

Nous sommes heureux de pouvoir avancer que beaucoup de personnes qui avaient fait usage d'une autre huile que la nôtre, sans pouvoir obtenir d'amélioration dans leur état et s'abandonnaient au désespoir de ne pouvoir se guérir, ont obtenu les résultats désirés en se servant de celle de nos manufactures.

Afin de mettre le public à même de connaître quelle est la véritable huile de morue pure, nous apposons notre signature aux bouchons des bouteilles, et nous garantissons alors que l'on obtiendra les résultats désirés.

Cette huile est préparée et vendue, en gros et en détail par RUSHTON, CLARK & Co, chimistes et droguistes, No 110, rue Broadway, No 10, Astor-House et 273, Broadway, Irvin-House, New-York, et par les principaux droguistes des Etats-Unis et du Canada.

En vente à la Nouvelle-Orléans, chez E. Jarvis & Co J. Wright & Co, Sickles & Co, Randolph & Pope, et chez les pharmaciens en général.

ATTENTION!—Ayez soin de bien observer si notre signature se trouve sur le bouchon de la bouteille—alors, vous aurez la véritable huile.

26sev—1an

VIN DE MARSEILLE—

27 barriques vin Bouquet,

37 do do J. B. Agnes.

En magasin et à vendre par

A. CARRIERE,

17mars 26, Vieille Levée.

Compagnie de la malle des Steamships des Etats-Unis

Pour New-York, la Havane et Chagres, avec la malle du gouvernement.

Le magnifique steamship GEORGIA, commandant D. D. Porter, de la marine des Etats-Unis, partira de son wharf de la Place d'Armes, pour New-York via la Havane, vendredi ... heures précises.

Les passagers pour la Havane ... de passeports du consul espagnol.

Les passagers de Chagres ...

Cette Compagnie ... steamers le Republic, Columbus ... qui font des voyages ... Pacifique, entre Panama et San Francisco ... passagers peuvent ...

... JAMES R JENNINGS,

19mars

POUR NEW-YORK

Ligne de steamers entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

UNION ...

WINFIELD SCOTT ...

[illegible]

Passage à ... $75 ...

Pour fret ou passage ... s'adresser à DAVIS, BROOKS & Co New ...

Pour ... STUFFORD, TILESTON & Co, New ...

A la Nouvelle-Orléans ... BABCOCK & ...

Pour Chagres

[illegible]

ARMSTRONG, LAWRASON & ...

15 mars

Pour Brazos Santiago—...

ARMSTRONG LAWRASON & ...

Deux voyages par semaine.

Pour la Balize, Passe du Sud-Ouest, Port ...

...

Pour le Canal Rappelet—...

MINISTER & ANDERSON ...

4nov

POUR NEW YORK

Ligne Stanton

PAQUEBOTS DE LA NOUVELLE-ORLEANS ET NEW-YORK.

LA ... se composera des navires suivans:

... Huron, Capt ...

... Hartford ...

... Clarion ...

... Zurich, Coster ...

... Columbus ...

... Bay State, ... L. W. S...

Ces paquebots sont tous de première classe, tirent très peu d'eau, ils remorquent ... en montant et descendant le fleuve, et partiront ... qui l'auront annoncé. Les cabines de ces navires ont de beaux emménagements, et ... des capitaines d'une grande expérience dans cette navigation. Rien ne sera négligé pour l'accommodation des chargeurs ainsi que pour le bien-être et le confort des passagers.

Pour fret ou passage, s'adresser à

J. N. STANTON & Co

Encoignure Lafayette et Magasins

ou à T. P. STANTON

10 ms 56, rue ...

POUR BORDEAUX—Le magnifique paquebot BRUNSWICK ... ayant tout son chargement engagé partira le 10 avril.—Pour passage ... s'adresser au capitaine, à bord ou à ...

20m

Pour le Havre—Le ... STATESMAN ... ayant tout son chargement engagé ... partira samedi le 22 mars ... Pour passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord au capitaine ou

H V BAXTER 79 Commune

A VENDRE—La goëlette NEW ... du port de vingt-sept tonneaux ... voyages du lac Pontchartrain ... ment en déchargement ... goëlette est en bon ordre et ... chaînes, câbles, &c.

Les conditions sont libérales.

S'adresser à A. COUTIN & RANSON,

17mars 13, rue Bienville

Pour Liverpool—Le ... voilier CLARA WHEELER ... Cummings, ayant une partie ... gaison engagée et avant ... pour balance de fret ou passage ... accomodations, s'adresser au ... teau No 3, 3me municipalité ...

H. V. BAXTER, 79 ...

ou J C JENKINS, ...

Pour Liverpool—Le ... voilier H. H. BOODY, capitaine ... dre, ayant une partie de sa cargaison engagée et allant à bord, partira bientôt. Pour ce de fret ou passage ayant de bonnes accommodations, s'adresser au capitaine, poteau No 3, ... municipalité, à bord ou à

H.N. BAXTER, 79, Commune

POUR LIVERPOOL—Le navire ... fin marcheur et de 1re classe J. C. HUMPHREYS, capitaine Badgers, ayant la plus grande partie de son chargement engagé ... partira sous peu. Pour fret de 1000 balles ou 20 balles de coton, s'adresser à ...

H V BAXTER, 79 ...

Pour passage ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord. ...

Pour New-York—Le navire ... bot régulier CLIFTON, ... presque tout son chargement, partira sous peu. Pour reste de fret de 300 balles, ou passage, ayant de superbes cabines, s'adresser à bord en face du poteau No 3, Seconde Municipalité ou à

J W STANTON & Co,

8 ms Encoig. Magasins et Lafayette

Pour Anvers—Le navire ... RELIANCE, capitaine Soames, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour balance de fret de 200 balles de coton ou passage, s'adresser à

28 fev H V BAXTER, 79 rue Commune

PORTO F. DURAND—200 quarts porto de la marque bien connue F Durand, sous les clés de la douane et ayant droit au drawback, à vendre par

24 fv J & J TARDOS, 31 Vieille Levée

FROMAGE HOLLANDE—... caisses contenant une douzaine fromages, en débarquement du navire Béatrice, du Havre, à vendre par

O. VALLETON & Co.

10m, 25, rue Tchoupitoulas

PRUNEAUX—50 caisses de 25 livres ... 25 caisses idem en jarres ... 30 caisses idem en cartonnages de fantaisie, à vendre par O. VALLETON & Co

dev par 25, rue Tchoupitoulas

CHAMPAGNE—Champagne de première qualité de la marque Delbeck Lelegorol à Reims, à vendre par A. COUTIN & RANSON,

17mars 13, rue Bienville

PORTO et Madère—Vieux Porto de la marque Sandimon—et madère première qualité à vendre par A. COUTIN & RANSON,

17mars 13, rue Bienville.